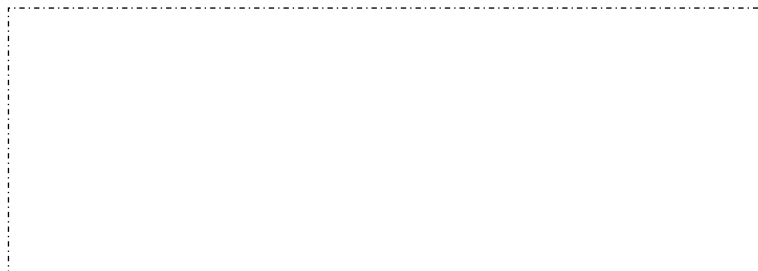




NOTAIRES



LISTE DE PIÈCES À FOURNIR POUR UNE ÉTUDE PATRIMONIALE

Pour nous permettre d'effectuer un état complet de votre situation patrimoniale, il convient de rassembler, dans la mesure du possible, l'ensemble des documents suivants pour le premier rendez-vous :

❖ CONCERNANT LA PERSONNE

- . copie RECTO/VERSO de votre pièce d'identité
- . sur papier libre : état civil complet (nom, prénoms, profession, adresse postale, date et lieu de naissance, date et lieu de mariage, email et coordonnées téléphoniques)
- . le cas échéant, copie du contrat de mariage, ou changement de régime matrimonial et/ou de la donation entre époux
- . original de votre livret de famille (et, en cas de précédents mariages : fournir tous les livrets de famille)
- . testament

❖ CONCERNANT VOTRE PATRIMOINE

- . liste et montant de vos avoirs bancaires (relevés bancaires)
- . dernière déclaration de revenus (retraite, fonciers et autres)
- . dernière déclaration d'IFI ou d'ISF + les annexes éventuelles
- . liste et montant de vos contrats d'assurance-vie (date de souscription, date des versements : avant/après 70 ans, nom du souscripteur, et libellé de la clause bénéficiaire de chaque contrat)
- . justificatif d'un éventuel plan d'épargne entreprise, plan d'épargne salariale
- . justificatif de vos économies au jour de votre mariage
- . titre(s) de propriété de votre (ou vos) bien(s) immobilier(s)
- . estimation du ou des biens immobiliers
- . copies des baux de vos biens immobiliers mis en location
- . état des déficits fonciers et dispositifs de faveur (Scellier, Pinel...)
- . copie des donations consenties à vos enfants, notariées ou par don manuel
- . copie des donations reçues
- . copie des biens reçues par succession (et déclaration de succession)

L'Office AB Notaires vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - le samedi sur rendez-vous
Parking gratuit au sein du Village des Serres, face au local

IBAN : FR2940031005900000468115V29 - BIC : CDCGFRPPXXX - TVA n° FR46891057499